

POURQUOI LES « AMAP » ?

Une « AMAP » est une « Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne » dont l'objectif est d'assurer une véritable pérennité à une agriculture saine et locale. Les AMAP se différencient des « systèmes de distribution » classiques par des engagements réciproques passés sous forme de contrat entre un producteur paysan et un consommateur mangeur, sur toute une saison.

La perte de nos agriculteurs et paysans continue de s'accroître du fait de la croissance permanente d'un système basé sur l'industrialisation d'exploitations agricoles de plus en plus grandes et de l'augmentation des échanges agricoles commerciaux mondiaux. Les mécanismes d'économie et de financiarisation poussent les méthodes et matériels de production vers toujours plus de technicité et mènent aujourd'hui en Europe à des réglementations visant à la confiscation des semences¹ paysannes.

L'agriculture est aujourd'hui synonyme de malbouffe, de maltraitance des animaux d'élevage², d'exploitation des salariés, de prise de pouvoir sur notre alimentation par quelques entreprises multinationales³, de pollutions⁴, de contribution au réchauffement climatique, etc... Les travaux concernant l'utilisation à outrance de pesticides et produits phytosanitaires sont de plus en plus nombreux⁵, ceux sur les OGM apparaissent. Ils mettent en évidence des conséquences graves sur notre santé individuelle et collective⁶, et nous alertent sur l'impact de notre pratique nourricière sur la santé de nos enfants.

Pourtant des modes de production alternatifs, démontrés performants par des agriculteurs-chercheurs, tels l'agriculture durable⁷, alternative aux techniques productivistes d'ores et déjà expérimentée depuis plusieurs dizaines d'années, ou l'agroécologie⁸, sont de véritables espoirs pour des productions écologiques à haut rendement et économiquement viables. Mais leur développement, malgré la validation de l'INRA, reste limité pour des raisons principalement politiques.

S'approvisionner localement, c'est le moyen de connaître et maîtriser l'origine de notre alimentation en s'intéressant à la ferme et à son paysan, aux modes d'exploitations et aux pratiques culturelles. C'est aussi limiter les transports, action qui contribue, comme l'approvisionnement en biodynamique⁹, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à notre impact sur le réchauffement climatique.

Le retour à proximité des villes d'exploitations en maraichage diversifié¹⁰ nécessitant peu de surface de terre, laisse aux paysans maraichers une petite marge de manœuvre pour trouver un équilibre entre la forte pression foncière due à l'urbanisation des terres¹¹, et de nombreux mangeurs potentiels exigeants une qualité gustative des produits et conscients de

¹http://www.semencespaysannes.org/reglement_europeen_semences_biodiversite_mise_115-actu_178.php

² Jocelyne Porcher est une chercheuse de l'INRA qui s'intéresse particulièrement à cet aspect de notre relation aux animaux d'élevage :

http://www.agrobiosciences.org/article.php?id_article=2527

³ Grande distribution, industries agroalimentaires, « *Cinq géants de l'agro-industrie, dont Monsanto, contrôlent 60% des ventes de semences à travers le monde* » http://www.liberation.fr/economie/2013/05/15/monsanto-apres-les-graines-les-etrennes_903258

⁴ Empoisonnement des eaux et des sols

⁵ Par exemple on trouve un rapport de l'Inserm : <http://www.inserm.fr/espace-journalistes/pesticides-effets-sur-la-sante-une-expertise-collective-de-l-inserm>

⁶ Voir « notre-poison-quotidien » une enquête de Marie-Monique robin : <http://www.youtube.com/watch?v=gD853kOX4Ts>

⁷ Comme la méthode « Pochon » développée dans les années 80 démontrant les vertus économiques et environnementales de la fertilisation naturelle apportée par l'élevage en prairies : http://fr.wikipedia.org/wiki/Andr%C3%A9_Pochon

⁸http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/12/19/agro-ecologie-le-produisons-autrement-de-stephane-le-foll_1808177_3244.html

⁹ Manger bio et s'approvisionner local contribuent manifestement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

<http://www.manicore.com/documentation/serre/assiette.html>

¹⁰ Notamment pour des installations hors du cadre familial.

¹¹ 340 ha/an pour le SCOT de la grande agglomération Toulousaine (117 communes) http://apcveb.free.fr/v5/IMG/pdf/11-01-31_APCVEB_Reponse_Enquete_publicque_DOG.pdf

l'intérêt des circuits courts et de la vente directe. Toutefois nombre de ces installations se trouvent confrontées à des difficultés économiques qui aboutissent à des cessations d'activité.

Pire encore est la situation des éleveurs-agriculteurs qui en vue d'une agriculture de qualité, pratiquent à la fois l'élevage extensif et la production de la nourriture de leurs bêtes. Ils ont besoin de surfaces bien plus importantes, et se trouvent repoussés vers des terres éloignées des villes.

Le métier reste dur et faiblement rémunérateur pour ces paysans qui veulent continuer à pratiquer en toute transparence et traçabilité une agriculture paysanne respectueuse de la nature et des animaux, pour des produits de qualité.

La Charte de l'Agriculture Paysanne¹² finalisée en 1998, a été rédigée à l'initiative du réseau Fadem¹³ plutôt proche de la Confédération Paysanne, pour définir des orientations agricoles permettant aux paysans de vivre de leur travail de façon durable. Cette charte contient 10 principes fondamentaux qui guident le paysan pour que sa pratique réponde à l'intérêt général de la société. Ces principes constituent la base d'une politique agricole alternative qui répond à l'intérêt général tant du point de vue de l'humain ou de la santé, que du point de vue du maintien de la biodiversité ou de la réhabilitation des sols.

Sans mangeurs il n'y a pas de paysans.

Les AMAP¹⁴ se sont construites autour de ces paysans pour apporter un soutien à leur démarche par un engagement solidaire. Notre engagement principal de mangeurs est le soutien des paysans locaux respectueux de la charte de l'agriculture paysanne. **Ce soutien est nécessairement basé sur une même vision de l'intérêt général de la société.**

En échange, le paysan s'engage auprès des mangeurs à produire professionnellement, en toute transparence, des produits de grande qualité

gustative et garantissant une alimentation saine exempte de tout produit de synthèse. **Le respect contractuel de la Charte des AMAP par le paysan est la garantie d'un engagement solidaire durable.** Cette garantie est liée à la **transparence construite sur un dialogue constant entre mangeurs et paysan** dont font partie les visites des amapiens¹⁵ à la ferme.

Pour développer ce soutien, les mangeurs et paysans se sont rassemblés en réseau¹⁶ (par exemple le Réseau des AMAP Midi-Pyrénées) afin de soutenir la création des associations « AMAP » associées à chacun des paysans producteurs, c'est ce que l'on appelle l'essaimage. **Le but principal du réseau est donc de créer de nouvelles AMAP et d'aider à leur pérennité.**

L'aide professionnelle des paysans, l'amélioration de leurs pratiques et produits, le développement de leur ferme, leur formation, les activités de conseil, sont les engagements apportés par d'autres associations telles que les Adear. Il existe également des associations permettant l'aide à l'achat de terres agricoles et à l'installation de paysans, etc...

D'autres acteurs politiques, tels que communes et départements, contribuent selon leur engagement politique, au développement des fermes paysannes en aidant par exemple à la création des marchés de plein vent réservés aux agriculteurs locaux, labélisés « Bio¹⁷ » nécessaire pour garantir une certaine qualité des produits à défaut d'un label « Charte de l'Agriculture Paysanne ». On trouve également des aides au fonctionnement, principalement pour la mise à disposition de locaux et emplacements commerciaux, de sociétés coopératives de type SICA¹⁸ à l'intérieur desquels adhérents agricoles et non agricoles peuvent pratiquer localement du négoce. Là encore le label « Bio » peut être exigé par l'acteur politique s'il souhaite promouvoir une vision en rupture avec l'industrialisation telle que présentée

¹⁵ Membres d'une AMAP

¹⁶ <http://www.amapreseau-mp.org/>

¹⁷ Plusieurs labels « Bio » existent et correspondent à des exigences différentes. Ils évoluent au fil du temps et sont souvent loin d'être un label de productions locales. Le cahier des charges européen de l'Agriculture Biologique (AB) évoluent pour accepter des exigences industrielles de plus en plus larges.

¹⁸ <http://www.biblio-solidaires.org/sica-societe-d-interet-collectif-agricole>

¹² <http://www.agriculturepaysanne.org/la-charte-de-l-agriculture-paysanne?PHPSESSID=93132ddc75d4916b9b5291d14bd2b266>

¹³ <http://www.agriculturepaysanne.org/qui-sommes-nous>

¹⁴ Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

plus haut, mais on trouve le plus souvent dans ces groupements, des productions dites « raisonnées » qui n'engagent que très peu le producteur sur ses modes de production. L'aide à l'accueil d'écoles d'apprentissage et de fermes écoles, la création dans les communes de ZAP¹⁹ afin de lutter contre la pression foncière et accueillir des paysans, sont autant d'alternatives possibles pour les acteurs politiques.

Sans paysans il n'y a pas de mangeurs.

Leurs revenus doivent être décents et en rapport avec leur rôle dans la société. Or les fermes et entreprises paysannes sont contraintes par la concurrence apportée par l'industrialisation, la PAC²⁰, la mondialisation du commerce, etc. La mise en concurrence des produits²¹, par les consommateurs et les circuits de distribution industriels, contraignent les prix, imposent un aspect visuel irréprochable des produits. Dans ce contexte, la question de la survie des paysans respectueux de la Charte de l'Agriculture Paysanne est obligatoirement posée.

Pour garantir un revenu décent à ces paysans, les mangeurs en AMAP s'engagent sur l'achat d'une part de la production annuelle du paysan. Cette part est distribuée par le paysan, tout au long de la saison, sans intermédiaires, ce qui crée de fait une proximité humaine qui favorise l'établissement de relations de confiance. Ils redécouvrent la variabilité naturelle de la production saisonnière, et celle engendrée par le climat que de nombreux consommateurs ne connaissaient plus. Les déchets de production sont très réduits car tout est livré sans soucis de présentation. Les revenus mensuels du paysan sont équilibrés et répartis sur l'ensemble de la saison. Les locaux de distribution sont souvent des locaux communaux mis à disposition gratuitement, les communes pouvant contribuer là encore au soutien de ce mode de distribution. Le temps habituellement perdu par le paysan au conditionnement de ses produits et à la vente est alors récupéré en temps pour la production.

¹⁹<http://www.experimentation-paen.fr/zones-protégees-perimetres-espaces-naturels-periurbains.asp>

²⁰http://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_agricole_commune

²¹ Essentiellement basé sur le prix de vente

Coté mangeur cet engagement n'est pas sans apporter quelques modifications de son mode de vie : il oblige en effet celui-ci à se déshabituer à manger de tout n'importe quand, et à gérer les stocks, pour la viande entre les dates d'abattage, pour les légumes sur les paniers trop remplis, sans pause possible d'une semaine à l'autre. **C'est cette contrainte qui représente l'effort principal de l'engagement du mangeur**, l'autre contrainte est celle **d'accepter d'assumer financièrement les aléas de la production généralement dus au climat**²². Certaines années seront « bonnes », d'autres « mauvaises » comme l'année 2013 qui a touché l'ensemble des producteurs. Les amapiens, de par leur engagement, amortissent financièrement d'une année à l'autre, ces variations²³.

Le Réseau aide à l'échange entre paysans. Dans le cas du maraichage cette aide permet d'améliorer au mieux la diversité de la production, l'étalement des variétés, l'équilibre des livraisons, de minimiser les pertes et de s'adapter à la demande des mangeurs. **Une mission, de réalisation et de maintien à jour d'un guide sur les bonnes pratiques culturelles en AMAP, a été confiée au réseau lors de son Assemblée Générale de 2013.**

Pour le paysan les pertes sont minimisées, aucun intermédiaire ne vient prélever une part de son revenu. Si le prix de la part satisfait à la fois le mangeur et le paysan alors un équilibre « gagnant/gagnant » est atteint pour les deux partenaires. Le prix de la part est discuté **dans cet objectif en assemblée générale une fois par an**. C'est aussi le moment d'échanger et de tirer des bilans de la saison écoulée.

*Michel DUNAND²⁴ - Octobre 2013 – Adhérent
AMAPAPILLE - AMAP PICHURIOL - AMAPALACQUE*

²² L'année 2013 est particulièrement difficile avec plus de 40% de production perdue pour certains maraichers.

²³ On peut noter que l'équilibre est plutôt trouvé sur quelques années, mais cela impose des techniques de conservation sur plus d'une année...

²⁴ Merci à Sylvie SCHETRITTE pour ses corrections et aux remarques de nos nombreux adhérents.

PRINCIPES DE LA CHARTE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

- Principe n°1 : répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre
- Principe n°2 : être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde
- Principe n°3 : respecter la nature
- Principe n°4 : valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
- Principe n°5 : rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
- Principe n°6 : assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits
- Principe n°7 : viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations
- Principe n°8 : rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural
- Principe n°9 : maintenir la biodiversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
- Principe n°10 : raisonner toujours à long terme et de manière globale

PRINCIPES DE LA CHARTE DES AMAP

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques ni pesticides, gestion économique de l'eau ...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
9. L'accompagnement des producteurs à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix
10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs.
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne.